



CONDORCET.

Le Mis de Condorcet

HISTOIRE
DES JOURNAUX

ET

DES JOURNALISTES

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1789-1796).

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION GÉNÉRALE:

PAR

M. LÉONARD GALLOIS.

TOME SECOND.



A PARIS.

AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE FRATERNELLE.

RUE DE LA SORBONNE, 1.

1846.



CONDORCET.

Le Mis de Condorcet

Publié par la Société de l'Industrie Fraternelle

CONDORCET,

RÉDACTEUR DE LA CHRONIQUE DU MOIS¹.

MARIE-JEAN-ANTOINE CARITAT, MARQUIS DE CONDORCET, né le 17 septembre 1744, à Saint-Quentin (département de l'Aisne); homme de lettres et publiciste; l'un des rédacteurs du *Journal de Paris*, de la *Bouche de Fer*, de la *Chronique du Mois*, du *Républicain*, du *Journal encyclopédique* et du *Journal de l'Instruction civique*, etc.; député à l'Assemblée législative en 1791, et à la Convention nationale en 1792. Décrété d'accusation après la promulgation de la constitution de 1793, mis hors la loi, il se donna la mort dans sa prison.

Condorcet est tellement connu dans la république des lettres : sa réputation, comme savant et comme académicien, l'a placé si haut dans l'opinion publique, qu'il n'est personne qui ne connaisse au moins une partie de ses immenses travaux. Aussi n'est-ce point sous ces rapports que nous allons le considérer dans un livre qui n'a d'autre destination que celle de rappeler aux générations oubliées les efforts de nos pères pour conquérir la liberté, et les luttes longues, pénibles et souvent dangereuses qu'ils eurent à soutenir avant d'atteindre leur but.

Il ne peut donc être ici question ni des travaux philosophiques de Condorcet, ni de sa vie littéraire, mais seulement de la carrière de publiciste, de journaliste, qu'il a parcourue avec tant de gloire pendant la Révolution française.

Condorcet n'eut point de journal qui lui fut propre; il n'en rédigea aucun à lui seul, comme le firent Camille Desmoulins, Brissot, Marat et la plupart de leurs collègues; mais il écrivit beaucoup, il fournit un grand nombre d'excellents articles à plusieurs des feuilles

¹ Le portrait de Condorcet que nous donnons ici a été copié sur le dessin, si plein de vie et de vérité, de J.-B. Lemort; c'est le plus ressemblant de tous ceux qui existent. Auguste de Saint-Aubin l'avait gravé avant nous d'une manière admirable, mais seulement en forme de médaillon.

patriotes de l'époque. Brissot se montrait lier lorsqu'il pouvait donner à ses souscripteurs quelques lignes du publiciste pour lequel il professait la plus haute estime ; Bonneville et Fauchet annonçaient par avance le jour où ils publieraient quelque une des productions de ce philosophe patriote. Condorcet coopéra aussi à la rédaction du *Républicain*, dans lequel il émit, en commun avec Thomas Payne, ses brillantes théories sur la liberté ; il écrivit aussi beaucoup dans le *Journal de Paris*, dans le *Journal de l'Instruction civique*, fondé par la Convention nationale, dans le *Journal encyclopédique*, dans le *Bulletin des Amis de la Vérité*, etc.

La *Chronique du Mois*, feuille plus étendue et où il put développer largement ses idées, passe pour avoir été son journal de prédilection. Ces *cahiers patriotiques*, dont Bonneville conçut la publication mensuelle, après avoir dû cesser la publication de la *Bouche de Fer*, furent une création qui n'eût probablement pas existé, si Condorcet ne lui eût promis l'appui de son talent et de ses lumières. Nous devons donc considérer la *Chronique du Mois* comme l'entreprise littéraire et politique dont Condorcet assura le succès.

La *Chronique* parut sous les auspices de quatorze rédacteurs en nom, tous déjà connus avantageusement. C'étaient Clavière, Condorcet, Mercier, Auger, Oswald, Bonneville, Bidermann, Broussonnet, Guy-Kersaint, J.-P. Brissot, Garran de Coulon, Dussaulx, Lanthénas et Collot-d'Herbois. « Ces quatorze patriotes, dit le prospectus, ont réuni leurs lumières pour payer ensemble, à la chose publique, leur dette de citoyen. La forme périodique leur donnant les moyens de suivre les opérations du corps législatif, l'à-propos des événements, et, par conséquent, d'être infiniment plus utiles dans l'application de leurs principes, ils l'ont adoptée. Leur ouvrage aura une forme nouvelle en France, celle des *Monthly Reviews* de l'Angleterre, avec cette différence qu'ici les *cahiers patriotiques*, qui forment la *Chronique du Mois*, seront bien réellement les idées, les critiques et les desseins d'écrivains très-distingués. »

Chacun de ces écrivains se chargea d'une partie de la rédaction distincte des autres. Clavière eut les finances ; Condorcet s'empara de la législation et de l'instruction publique ; Mercier dut entrer dans le détail des abus, comme dans son *Tableau de Paris* ; Auger promit des recherches sur les anciennes constitutions ; Bonneville fut chargé de résumer les travaux de la législature ; Oswald promit de travailler à détruire les préjugés qui divisaient les deux nations française et

anglaise ; Bidermann, très-versé dans les matières commerciales, s'engagea à publier ses observations sur cette partie de l'économie publique ; Broussonnet annonça qu'il traiterait les questions relatives à l'économie rurale et aux manufactures ; celles concernant la marine et les colonies furent confiées à Kersaint ; Brissot voulut aussi enrichir les *cahiers patriotiques* de ses idées sur la politique et sur les droits de l'homme ; Garran de Coulon se réserva les questions de jurisprudence, et enfin Lanthénas. Dussaulx et Collot-d'Herbois assurèrent leur patriotique concours à une publication qui s'annonçait d'une manière si attrayante par les noms de ses rédacteurs.

Hâtons-nous de dire que ces noms si connus ne furent pas seulement offerts au public, comme on le fait aujourd'hui, pour attirer son attention : ces quatorze hommes de lettres et de science devinrent réellement les quatorze coopérateurs de cette publication, et tous tinrent l'engagement pris dans le prospectus de fournir des articles sur les sujets ou les objets qu'ils avaient promis de traiter.

La rédaction de la *Chronique du Mois* ainsi organisée, les cahiers mensuels commencèrent de paraître en décembre 1791.

Les deux premiers de ces cahiers (novembre et décembre) furent destinés à mettre sous les yeux du public un bilan des finances de l'État, c'est-à-dire un compte approfondi de la véritable situation financière de la France. Clavière, qui s'était déjà beaucoup occupé de ces questions ; Clavière, que Mirabeau appelait son maître dans cette matière, se chargea de faire pénétrer la lumière dans ce chaos, et de délivrer ses concitoyens des inquiétudes que la situation du trésor public, toujours vide, faisait naître. Dans un travail complet, de plus de 150 pages in-8°, travail qu'il nous est impossible d'analyser, Clavière procéda à une révision générale de toutes les opérations financières de l'Assemblée constituante, dans le but d'indiquer à la législature nouvelle ce qu'elle avait à faire pour rétablir le crédit.

L'exposé financier de Clavière initia le public à tous les mystères dont étaient enveloppées les opérations financières de l'État, jusqu'alors à peine ébauchées ; rassura les citoyens sur l'avenir, et fut, pour lui même, l'un de ses principaux titres à son élévation au ministère des contributions publiques, qui eut lieu peu de mois après.

Quelque intéressant que fût le travail de Clavière sur un sujet dont tout le monde s'occupait alors, Bonneville, chargé de la direction matérielle de la *Chronique*, ne manqua pas de s'apercevoir que

le succès de sa nouvelle entreprise serait compromis si ses *cahiers* n'offraient pas au public plus de variété ; aussi, à partir du cahier de janvier, s'appliqua-t-il à composer ses livraisons de plusieurs articles simultanés.

Et, d'abord, il commença par publier, lui-même, un tableau historique et analytique, fort bien fait et très-complet, des travaux de la première législature, et l'offrit à ses souscripteurs comme un *nouveau code*. Cette récapitulation générale et chronologique des séances du corps législatif, que Bonneville continua de faire avec un soin extrême, forme, à notre avis, la partie la plus substantielle de la *Chronique*. En réunissant les articles de chaque numéro consacrés à cette revue si intéressante, on aurait un tableau complet, très-détaillé, des débats et des décrets de la Législative, présenté sous une forme propre à faciliter la recherche des travaux de cette assemblée. Les nombreux objets dont elle s'est occupée y sont classés dans un ordre de matières propre à faire connaître, d'un coup d'œil, tout ce qui est relatif à chacun d'eux. Bonneville a fait précéder son *nouveau code* d'une introduction contenant un coup d'œil sur la constitution de 1791. Il continua ainsi de donner, mois par mois, ce qu'il appelait le *nouveau code*.

C'est dans le numéro 3 de la *Chronique* que nous commençons à trouver des articles de Condorcet. Ce même numéro, qui ne contient pas moins de 136 pages fort in-8°, renferme deux écrits des plus remarquables de ce publiciste. Le premier est intitulé : *Révision des travaux de la première législature*. Il s'agit d'abord du perfectionnement des grandes assemblées, l'un des plus dignes, suivant Condorcet, d'occuper les hommes qui réfléchissent. Il s'en occupe, en effet, avec la plus louable sollicitude, en passant en revue tous les moyens d'arriver à ce perfectionnement. Condorcet commence par des considérations physiques sur les salles destinées à renfermer ces grandes assemblées ; il indique les perfectionnements matériels dont ces salles sont susceptibles, tant sous le rapport de la commodité que sous celui de l'hygiène. Il ne dédaigne pas l'*acoustique* ; et tous les détails dans lesquels il est obligé d'entrer, détails en apparence arides, sont présentés de manière à former un cours d'observations pratiques le plus curieux et le plus intéressant.

Passant ensuite aux séances, il en détermine la durée, afin que l'attention ne soit pas fatiguée ; puis il s'occupe de l'organisation morale, de la manière de poser les questions, de l'ordre de la pa-

role, des moyens de maintenir le calme pendant les débats, des votes, et de tout ce qui peut faire avorter les desseins de la mauvaise foi dans les discussions.

« Ce tableau des obstacles naturels qui s'opposent à l'activité d'une grande assemblée, à la régularité de sa marche, à l'ordre de ses séances, à la dignité de ses délibérations, et même à la clarté, à la méthode, à la justesse de rédaction de ses actes, devait précéder, dit-il, celui des opérations de la législature actuelle, et il n'est pas moins nécessaire d'exposer encore et ce qu'elle avait à faire, et quels obstacles s'élevaient contre elle, et quelles étaient, à l'ouverture des séances, soit les affaires qu'elle devait traiter, soit les opinions des citoyens et les dispositions du peuple. »

Condorcet indiquait ensuite à l'assemblée dont il s'occupait la marche qu'elle devait suivre. Compléter l'établissement de la constitution décrétée, organiser les pouvoirs publics, établir un code civil uniforme, créer une éducation nationale propre à former de bons citoyens, porter l'ordre et la lumière dans le chaos ténébreux des finances, détruire les restes de l'anarchie qu'entraînent les révolutions, assurer la liberté du commerce, porter des lois contre l'émigration, proclamer hautement la liberté des opinions et des cultes, marcher enfin en tout et pour tout dans le sens de la liberté, tels étaient les éloquents conseils que Condorcet donnait à ses collègues. Il se proposait d'examiner comment la législature avait su vaincre les obstacles, et pourquoi elle avait succombé quelquefois.

De pareils articles devaient nécessairement attirer l'attention du public éclairé sur le journal qui les publiait. Et si l'on ajoute que ce même numéro renfermait encore un autre article de Condorcet sur la *distribution des assignats*; un discours sur le *courage national*, par Mercier; des articles fort remarquables de Kersaint sur l'*état des colonies*, de Bidermann sur le *commerce national*, et de Garran de Coulon sur l'*organisation du pouvoir législatif relativement aux colonies*; puis encore une dissertation sur la *conjuraison contre les finances*, par Clavière, on se convaincra que la *Chronique* devait réunir toutes les qualités nécessaires pour devenir une intéressante revue.

La quatrième livraison de cette feuille mensuelle ne fut pas moins remarquable que celle qui l'avait précédée. Les infatigables Condorcet et Bonneville y consacraient leurs veilles. Le premier, après y avoir fait insérer un aperçu plein de justesse sur cette question :

Ce que c'est qu'un cultivateur et un artisan en France, y continue son excellente *révision des travaux de la première législature*. Bonneville fournit son *tableau mensuel historique et analytique*, et traite en outre la question de l'émigration; Kersaint s'y occupe des principes élémentaires de législation navale; Clavière y continue à examiner la *conjuraction contre les finances*, et à indiquer les moyens de l'arrêter.

Plusieurs autres articles, traitant de l'état des citoyens, de l'imprimerie et d'objets militaires, complètent ce cahier, auquel succède encore un numéro où le nom et les méditations de Condorcet se trouvent à chaque page. Il s'y occupe, avec cet esprit d'observation qu'on lui connaît, de la *circulation des subsistances*, qu'il veut libre, et d'un avantage particulier de la constitution française. Ces deux écrits, dont le premier est bien développé, ne sont pas les seuls dignes d'être cités dans ce numéro des *cahiers patriotiques* : Bonneville y a apporté son tribut ordinaire sur les travaux de l'Assemblée nationale; il y a encore traité de la *marche universelle de l'esprit humain*. Brissot s'y est occupé des reproches qu'on a faits à l'assemblée; Auger y a exposé le *système de police du sénat romain*. Un article sur le divorce complète cette livraison.

Le lecteur ne s'attend pas sans doute que nous continuions à lui mettre sous les yeux cette espèce de table des matières de la *Chronique* : quelque intérêt que l'on puisse avoir aujourd'hui à connaître les questions résolues par nos pères, et qui sont de nouveau soumises à nos méditations par l'effet de la marche rétrograde de l'opinion publique, on aimera sans doute mieux que nous ne nous occupions ici que de celui des journalistes de la Révolution auquel cet article est consacré.

Nous le voyons continuer ses observations pleines de sens sur les actes de l'Assemblée législative, applaudir aux mesures sévères qu'elle prend envers les prêtres perturbateurs; puis embrasser chaleureusement la cause des hommes de couleur et des noirs, si déplorablement embrouillée par les tergiversations de la Constituante, tour à tour influencée par le parti de Barnave et celui de Brissot. Dans un autre numéro, Condorcet s'empare de la question des émigrés, et la traite à fond. Peu soucieux des résultats que pouvait amener, de la part des puissances étrangères, l'attitude ferme qu'il conseille au gouvernement français de prendre envers les protecteurs de ces émigrés, Condorcet ne craint point la guerre

avec ces puissances ; car il prévoit que la guerre, en épuisant le trésor des rois, en les forçant à mettre de nouveaux impôts, à faire de nouveaux emprunts, amènerait plus promptement les révolutions que l'exemple de la liberté française, et même les ouvrages de nos écrivains.

Brissot, qui pensait comme Condorcet, inséra en même temps dans la *Chronique* un article raisonné sur la *justice de la guerre contre l'Autriche*¹.

Nous devons encore à Condorcet la traduction de la *Réponse de Th. Payne à quatre questions sur les pouvoirs législatif et exécutif*, réponse dont le traducteur a enrichi la *Chronique* des mois de mai, juin et juillet 1792.

A partir de la révolution du 10 août 1792, Condorcet, que le département de l'Aisne venait d'envoyer à la Convention nationale, paraît s'occuper beaucoup moins de la *Chronique du Mois* ; ses articles deviennent plus rares. Mais comme la *Chronique* abonde dès lors en excellents articles², le vide qu'y fait l'un de ses principaux rédacteurs se trouve comblé, et cette revue continue le cours de ses succès.

Ce n'est pas que Condorcet ait abandonné la rédaction supérieure de la *Chronique du Mois* : en lisant le *Défenseur de la Constitution*, par Robespierre, on s'aperçoit fort bien, aux attaques dont Condorcet y est l'objet, qu'on le considère toujours comme dirigeant cette publication.

La *Chronique*, devenue républicaine exaltée, épouse malheureusement les querelles de Brissot et de Robespierre, et contribue à former le parti girondin. Outre qu'elle publie des extraits du *Patriote français*, ainsi que d'autres articles dus à la plume de Brissot, on y lit en entier la fameuse lettre de ce député à tous les républicains de France sur la société des Jacobins, lettre dans laquelle Brissot expose les motifs des divisions qui ont éclaté entre lui et

¹ Parmi les articles curieux publiés dans la *Chronique* des mois de mai et de juin 1792, il faut lire le *Portrait de Jules César*, par Mercier ; *Des usuriers et occupateurs*, par Roland ; *Des sociétés populaires*, par Lanthénas ; *Considérations sur le mariage*, par Bonneville ; *De l'influence de la liberté sur la santé*, par Dussault, et enfin des *Considérations sur Machiavel*, par Pozzo di Borgo.

² Parmi les articles remarquables qui ont paru dans la *Chronique* pendant les six derniers mois de 1792, on remarque les suivants : *Sur Helvétius*, et *Sur les motifs de ceux qui défendent la monarchie et qui calomnient les républicains*, par Brissot ; *Sur l'Inde*, et *De la monarchie sans roi*, par Kersaint ; *De la Ligue*, par Mercier ; *Portrait du duc de Choiseul*, par le même ; *Des rois parjures*, par Bonneville ; *Du danger des armées permanentes*, et *De la force publique*, par Lanthénas ; *Du nouvel ordre social*, par Bancal ; etc.

Robespierre; et comme, dans cette lettre, il ne ménage pas son adversaire, Robespierre crut avoir à se plaindre de la *Chronique* et de Condorcet.

Assez d'aliments pour entretenir le foyer de discorde entre les patriotes existaient déjà, lorsque Bonneville, qui jusqu'alors avait ajouté peu de ses réflexions à son travail sur les opérations de l'Assemblée législative, s'avisa de les commenter dans le sens du parti auquel il était lié, celui de Brissot, de Condorcet et de Roland, contre Robespierre, Danton et autres *désorganiseurs*.

« Le bruit se répand que les Prussiens sont aux portes de Verdun, disait Bonneville en rendant compte de la séance du 30 août 1792. — Grande fermentation, qui n'est pas causée sans quelque horrible dessein, quand on connaît à fond ceux qui s'efforcent

Spargere voces in vulgum ambiguas,

de faire soupçonner à des citoyens *en péril* que jamais Brunswick ou Guillaume et ses Prussiens n'auraient eu l'audace de pénétrer si avant, sans un *traité secret* avec le conseil exécutif et l'Assemblée nationale; et l'on marquait déjà pour victimes ceux qui n'avaient d'autre influence que leurs talents, de grandes actions, un dévouement sublime, mais dont on redoute cette influence irrésistible...

« La majesté du peuple offensée, l'Assemblée nationale avilie par les menaces de sonner le tocsin, c'est trop d'outrages!... Certes, les fédérés et les innombrables citoyens de Paris ont bien mérité de la patrie dans la mémorable journée du 10 août. Les représentants du peuple qui ont soutenu, par leur courage, un si grand travail, l'ont déclaré avec franchise, loyauté, vérité; ils ont déclaré aussi que les commissaires des sections de Paris avaient bien mérité de la patrie à la journée du 10, et la justice ordonnait cette déclaration. Mais la postérité, mais sans doute bientôt la Convention nationale demanderont si les commissaires du 1^{er} septembre étaient encore ceux du 10 août; si l'Assemblée nationale était libre, en révoquant, après tant de plaintes et tant d'usurpations, et de si coupables désobéissances, et des menaces sacrilèges, le décret qui ordonnait une réélection, une organisation nouvelle ¹! »

¹ C'était ici la guerre entre l'Assemblée législative et la commune révolutionnaire. Après s'être emparée de tous les pouvoirs dans la nuit du 9 au 10 août, et avoir réduit l'assemblée aux simples fonctions législatives, la commune avait voulu conserver ces pouvoirs en disant que la patrie était

On voit ici les reproches que le parti de Condorcet, Brissot et Roland adressait aux chefs de la commune. Bientôt la *Chronique* se déchaina contre le nouveau ministre de la justice, Danton.

« Danton, disait le journal de Bonneville et Condorcet, vient enfler de sa voix révolutionnaire toutes les trompettes de la renommée; et, par un discours d'une profonde politique, il enlève les applaudissements des tribunes et de l'assemblée, *et du public ami de la vigueur*. Il demande que des commissaires ambulants soient à l'instant envoyés pour seconder les bons desseins du pouvoir exécutif.

« Lacroix, qui cède à l'enthousiasme universel, électrique, violent, et au besoin d'une force publique, et qui, sans doute, est loin de soupçonner que Danton, ministre de la justice, Danton, pouvoir exécutif, est seul excepté d'une proscription totale de ce conseil exécutif dont on vante *les bons desseins*, fait décréter la plus horrible dictature qui fut jamais :

« *Quiconque contrariera, soit directement, soit indirectement, les opérations du ministre de la République, sera puni de mort* ¹. »

Bonneville terminait ainsi son tableau des travaux de l'Assemblée législative : « *Séance du soir. — 2 SEPTEMBRE!*

« La plume d'un homme libre ne peut plus écrire que la vérité. Ce fut au 2 septembre, sur les deux heures, que la *première législature* termina ses travaux : il est bien vrai qu'elle siégea encore quelques jours. Elle se leva, et on la fit asseoir, comme on osa le lui prescrire.

« Libre, eût-elle souffert, sans réclamations, avec impunité, que l'adresse du 3 septembre eût été répandue avec profusion dans les départements, dans les sociétés populaires, et sous le contre-seing du ministre de la justice, dont il était défendu, sous peine de mort, d'entraver *directement ou indirectement les opérations* ²!

« Atrocité inouïe, ajoutait le rédacteur de la *Chronique*, atrocité dont Néron et Caligula n'ont pas donné d'exemple! Qui vengera les représentants d'un grand peuple, d'un peuple tout-puissant, dégra-

entourée de dangers et de conspirateurs. L'assemblée voulut dissoudre la commune; celle-ci résista, et, par l'organe de ses chefs, elle déclara qu'elle ferait sonner le tocsin. L'assemblée fut obligée de céder; mais il y eut dès lors deux partis parmi les patriotes. Les journées de septembre acheverent de tracer la ligne de démarcation.

¹ La peine de mort fut en effet portée, le 2 septembre, et sur la proposition de Danton, contre quiconque contrarierait les opérations du pouvoir exécutif.

² Il ne faut pas perdre de vue que cet article de la *Chronique* fut écrit après coup, et lorsque la guerre entre les girondins et les montagnards, à l'occasion de la commune de Paris et des journées de septembre, était devenue une guerre à mort. Pourquoi si tard?

dés, avilis et souillés du sang innocent répandu à grands flots ! Non, si tant d'attentats restaient impunis, la Convention nationale, le plus auguste sénat qui fut jamais, en deviendrait complice, et sans doute sa victime. Et cette Convention, dépositaire des destinées du genre humain, aurait beau se vanter d'être libre, j'écrirais : *Elle est esclave !*

« Mon silence, le silence d'un ami de la vérité fera son opprobre, et dira à tous les bons citoyens alarmés : — Jetez un crêpe sur la face de la Justice, et annoncez son deuil au monde.

« A qui s'en prendre ? A qui ? justes dieux ! A ceux à qui vous avez confié les rênes de la chose publique ! »

Ce fut ainsi que Bonneville voulut mettre un terme à sa lutte contre la commune, contre les chefs des jacobins et contre le ministre de la justice. Il paraît même qu'il voulait cesser la publication de la *Chronique du Mois*. Ce fut probablement dans ce but que le même numéro de novembre 1792 contient une sorte de prospectus du *Bulletin des Amis de la Vérité*¹, feuille quotidienne et de grand format, que les rédacteurs de la *Chronique* et leurs amis se proposaient de publier, à partir du jour de la réunion de la Convention nationale. Mais ce projet fut ajourné jusqu'en janvier 1793², et la *Chronique* continua de paraître jusqu'au mois de juillet suivant. Toutefois, Bonneville cessa de tracer le *tableau des travaux de l'Assemblée nationale*, et fut remplacé dans ce *compte rendu* des opérations de la Convention, par le *traducteur des Œuvres de Thomas Payne, pour la République française*.

« Nicolas Bonneville, disait le nouveau rédacteur de cette partie de la *Chronique*, a suivi jusqu'à ce jour, dans le *Tableau historique et analytique des travaux de la première législature*, un plan raisonné, où l'ordre des dates est moins consulté que la nature et la relation des décrets... Aujourd'hui, nous nous contenterons de présenter, jour par jour, le précis des opérations de la Convention nationale, avec le texte de ses décrets, sans toutefois descendre à des détails polémiques, indignes de ses moments, de ses fastes et de notre plume. »

¹ Ce prospectus renferme une longue énumération des services rendus à la chose publique par les Amis de la Vérité, ainsi qu'une vigoureuse diatribe contre Danton.

² Le *Bulletin des Amis de la Vérité* parut le 4^{er} janvier 1793 ; il y en a eu 421 numéros de publiés depuis ce jour-là jusqu'à la crise du mois d'avril. Il était quotidien et de format in-folio. Organe des opinions des girondins, ce journal, fort rare aujourd'hui, et dont je dois la communication à l'obligeance de M. le colonel Maurin, est l'un des plus curieux de l'époque.

Ainsi la *Chronique* semblait renoncer à cette guerre de plume, à ces querelles de partis dans lesquelles Bonneville et Brissot l'avaient engagée. Ce n'était pas renoncer à ses opinions, puisque le numéro de décembre 1792 commence par des stances de Bonneville, dans lesquelles il déplore les *nuits de septembre*¹.

C'est dans la *Chronique* du mois de novembre 1793 que nous retrouvons un grand article de Condorcet ; il y traite, avec sa supériorité accoutumée, de la *nature des pouvoirs politiques dans une nation libre*, sujet digne de sa plume.

« Les hommes ont tellement pris l'habitude d'obéir à d'autres hommes, dit Condorcet dans son exorde, que la liberté est, pour la plupart d'entre eux, le droit de n'être soumis qu'à des maîtres choisis par eux-mêmes. Leurs idées ne vont pas plus loin, et c'est là que s'arrête le faible sentiment de leur indépendance. Le nom même de *pouvoir*, donné à toutes les fonctions publiques, atteste cette vérité. Presque partout cette demi-liberté est accompagnée d'orages ; alors on les attribue à l'abus de la liberté, et l'on ne voit pas qu'ils naissent précisément de ce que la liberté n'est pas entière. On cherche à lui donner de nouvelles chaînes, lorsqu'il faudrait songer au contraire à briser celles qui restent. »

Entrant ensuite en matière, Condorcet établit que la raison, d'accord avec la nature, ne met qu'une seule borne à l'indépendance individuelle ; qu'elle n'ajoute qu'une seule obligation sociale à celles de la morale particulière, et que cette obligation consiste dans la nécessité d'obéir, pour les actions qui doivent produire une règle commune, non à sa propre raison, mais à la raison collective du plus grand nombre, sans toutefois que le pouvoir de la majorité sur la minorité puisse être arbitraire.

Il passe ensuite en revue les divers pouvoirs qui peuvent exister chez un peuple libre, et met au premier rang le pouvoir législatif, chargé d'établir les règles générales. Après avoir défini la nature et la mission de ce premier pouvoir, Condorcet arrive au pouvoir qui doit faire exécuter ces règles générales, c'est-à-dire la loi. « Cette fonction, dit-il, doit nécessairement être déléguée, en entier,

¹ « J'avais poussé un cri de détresse, dit de nouveau Bonneville dans la livraison de décembre, un cri de désespoir contre les *hommes de proie* qui ont déshérité la justice. Je voulais briser ma plume vengeresse, mais bientôt le plus juste mépris a succédé à ma douleur affreuse. J'ai ressaisi, dans ma justice, l'épée *flamboyante*, et je ferai connaître à la Convention, avilie par d'Orléans et ses complices, quelle est sa force ; je lui apprendrai la faiblesse de ses ennemis, et je crierai tous les jours aux bons citoyens persécutés : Rassurez-vous !

par une nation qui occupe un territoire trop étendu pour se réunir dans une assemblée unique... Et comme le peuple conserve le droit de changer les lois qui règlent tout ce qui a rapport à ces mêmes fonctions, il est aisé de sentir qu'il ne peut pas s'exposer, par cette délégation, à de grands dangers. C'est ici que commence un véritable pouvoir, c'est-à-dire une force qui agit sur les actions des individus, indépendamment de leur volonté, de leur raison. »

Condorcet nous montre ensuite ce pouvoir s'exerçant sur les agents secondaires, ou sur les citoyens eux-mêmes, et employant la force publique, c'est-à-dire celle de la nation entière, contre toute résistance à la loi. Puis il examine de quelle manière cette force peut être mise en activité.

« La confiance dans les fonctionnaires publics, ajoute-t-il, exige qu'ils soient fréquemment renouvelés, et que le choix en soit confié aux citoyens pour qu'ils puissent le regarder comme leur ouvrage.

« Le grand art de gouverner, concluait Condorcet, consiste donc, dans une constitution vraiment libre, à opposer sans cesse aux inquiétudes partielles des fractions du peuple, la confiance de la masse entière du même peuple, et l'opinion commune aux opinions des partis et des factions. C'est surtout à empêcher cette opinion commune de s'égarer. Le moyen d'éviter les insurrections est donc de dominer la volonté du peuple par la raison, de le forcer, en l'éclairant, non de plier devant la loi, mais de vouloir y rester soumis. »

Cet article, que notre cadre nous permet à peine d'indiquer, était tout de principes. Néanmoins, Condorcet semble l'avoir écrit pour donner une leçon à ceux que l'on appelait alors les *anarchistes* ; on peut même croire qu'en le publiant il avait voulu émettre son avis sur une question déjà traitée par Robespierre, dans son *Défenseur de la Constitution*, sous ce titre : *Sur le respect dû aux lois et aux autorités constituées* (voyez l'article ROBESPIERRE).

Nous citerons encore de Condorcet son opinion émise sur la *nécessité d'établir en France une constitution nouvelle*, opinion insérée dans la *Chronique* du mois de mars 1795.

Partant de ce point : qu'aucun peuple ne peut subsister paisiblement en corps de nation si ce n'est à l'abri d'institutions consacrées soit par l'habitude, soit par la superstition, ou des lois difficilement révocables, Condorcet, après avoir énuméré les inconvénients graves qu'entraînait dans un État le défaut de constitution, et exposé le besoin que la majorité des Français avait de ce pacte fondamental.

regrettait que ce vœu se trouvât encore contrarié par le parti qui espérait toujours voir établir une constitution conforme à ses intérêts.

« Les hommes que l'intérêt a jetés dans la cause populaire, disait-il, veulent perpétuer un ordre de choses où la confiance d'une société, l'opinion d'une ville suffisent pour donner un crédit qui agisse sur la France entière... Une constitution bien ordonnée réduirait leurs espérances dans des limites trop étroites... Le règne des lois marquerait, pour ces hommes, le terme de leur existence politique, et il est naturel qu'ils cherchent à le retarder... »

Le lecteur a déjà compris que ces traits étaient dirigés contre ceux que le parti de Condorcet appelait les *démagogues* ; il se rendra compte plus facilement encore des vues et du but que l'auteur de cet article se proposait, en se rappelant que, vers la fin de février, Condorcet, l'un des membres du comité de constitution, avait lu, à la tribune de la Convention nationale, le projet qu'il avait élaboré, et dont on disait alors qu'il était le principal rédacteur. Or, ce projet de constitution avait été mal accueilli par les jacobins et par les sections, et la Convention elle-même, quoique renfermant beaucoup d'amis du comité, avait dû renvoyer ce projet de Condorcet à un nouvel examen. Les girondins, qui s'étaient toujours flattés d'enchaîner les factions avec les lois, furent fort courroucés de ce renvoi, et Condorcet se rendit leur organe en insérant dans la *Chronique* l'article sur la *nécessité d'établir une constitution*.

C'est le dernier que Condorcet ait signé dans ce journal, qui d'ailleurs n'eut plus qu'une existence de quatre mois.

Au surplus, nous devons déclarer que nous n'avons pas eu la prétention de faire connaître ici tous les travaux de Condorcet, comme journaliste ; notre tâche eût été infinie, et nous n'aurions jamais pu énumérer les nombreuses considérations, réflexions et observations dont ce publiciste a enrichi tant de feuilles périodiques. C'est seulement en parcourant ses œuvres qu'on peut retrouver tous les écrits qu'il a publiés successivement dans les divers journaux à la rédaction desquels il a coopéré.

Il nous reste maintenant à parler du *Bulletin des Amis de la Vérité*, publié, du 1^{er} janvier au 30 avril 1793, par les anciens rédacteurs de la *Bouche de Fer* et de la *Chronique du Mois*.

Ce *Bulletin*, dont il a paru 121 numéros, était imprimé in-folio, dans le même format que le *Moniteur*, et également à trois colonnes ; mais les caractères étant plus gros et moins serrés, le *Bul-*

letin ne contenait guère, dans ses quatre pages, que la matière des deux tiers de la feuille nationale. Le prix de souscription était de 72 livres pour l'année ; on souscrivait au Cercle social de Bonneville.

Pour faire connaître ce que fut en elle-même cette nouvelle feuille, nous dirons que le numéro 1 est une sorte de *prospectus* déjà publié dans la *Chronique du Mois* ; il paraît être de Bonneville, si l'on doit en juger par son style incohérent, et par ses diatribes contre les adversaires des girondins. Il a pour épigraphe cette comparaison, extraite de l'*Esprit des Religions*, par cet écrivain : « Achille, qui courut sans armes repousser tout le camp troyen, c'est la vérité qui sait triompher de l'imposture sans effort et sans cruauté. » Il ne porte point d'autre date que celle de l'an 1 de la République.

Voici l'un des passages de ce prospectus contre les *anarchistes* :

« Ils ont des moyens différents, opposés peut-être, mais ils affirment également qu'ils veulent la liberté, la fraternité, la vérité, le respect pour la Convention nationale, et ils s'entre-déchirent les uns les autres!... Que ces combats de pygmées et de machines parlantes, où l'amour-propre joue un rôle si ridicule, finissent... »

Passant ensuite au programme du nouveau journal, le rédacteur s'exprimait ainsi :

« Ce bulletin contiendra un compte rendu des travaux et de l'esprit de la Convention nationale, les changes, les spectacles, notices d'ouvrages utiles, nouvelles, diplomatie, des variétés amusantes pour aider les bons desseins de toutes les sociétés d'*hommes libres* qui en feront des lectures publiques ; partout une guerre éternelle aux tyrans ; partout un choix sévère d'observations et dénonciations des abus, vus en grand, etc... »

Le directeur du Cercle social, Bonneville, qui était aussi libraire, promettait de se charger de tous les manuscrits, dont il espérait enfin, disait-il, tirer de grandes ressources pour la plupart des écrivains, jusque-là toujours trompés, trahis, insultés dans leur honorable indigence par de misérables *livriers*, qu'ils ont comblés de richesses.

On devine que la nouvelle publication du Cercle social était autant une affaire politique qu'une spéculation commerciale basée sur des moyens que l'on pouvait avouer.

Le numéro 2 de Bonneville renferme un *coup d'œil* sur les travaux de la Convention depuis le jour de son installation jusqu'au 1^{er} janvier 1795. Mais ce travail laisse beaucoup à désirer. A dater du

2 janvier, le *Bulletin des Amis de la Vérité* prend son cours de publication quotidienne, et devient une des feuilles les plus variées de l'époque : ses nombreuses divisions lui permettent de s'occuper de choses diverses. On y trouve d'abord, et journallement, un résumé des séances de la Convention ; puis un bulletin bibliographique ¹ ; viennent ensuite, sous le titre de *Nouvel ordre social*, des vues philosophiques sur les travaux de la Convention ; puis une division consacrée quotidiennement aux départements, aux nouvelles de l'étranger et des armées. Quelques lettres de Thomas Payne ; des articles de Lanthénas, de Creuze-Latouche, de Parant, de Dubois-Crancé, de Lavallée, du créole Milscent, de Brissot, de Mercier, de Belair, de Th. Mandar, etc., etc. ; ceux d'un rédacteur qui signe le *Compilateur*, d'un autre qui se dit *l'Applaudisseur* ; ceux de *l'Anglais à Paris*, du *Promeneur sentimental*, du *Motionnaire*, etc., etc., varient à l'infini cette gazette.

Où trouve encore, dans ce journal, des vers, des analyses d'ouvrages dramatiques ou de bons livres, des contes, les adresses des sociétés populaires, quelques détails, mais trop rares, sur leurs séances, une *correspondance fraternelle avec les amis et les francs frères*. En un mot, le *Bulletin* devint bientôt très-curieux.

Mais ce qui le rend précieux pour l'histoire, c'est qu'il contient tous les articles de Louvet, dans cette *Sentinelle* que Roland faisait afficher sur les murs de Paris : articles où étaient exposées les doctrines de ce ministre et de ses amis les girondins.

Le *Bulletin* a encore un mérite particulier ; c'est qu'à partir de la fin de février, il rend un compte détaillé des séances du conseil général de la commune.

Ce nouveau journal des Amis, étant rédigé dans les principes politiques des girondins, dont il épousa chaleureusement les querelles avec les montagnards, devait nécessairement avoir pour coopérateur Condorcet, l'un des rédacteurs de la *Bouche de Fer*, puis de la *Chronique*. Puisqu'il reproduisait quotidiennement les opinions de ces mêmes rédacteurs, il devait aussi être le dépositaire des pensées et des méditations du publiciste qui nous occupe ; mais, s'il est incontestable que Condorcet y a travaillé, nous devons avouer que nous n'y avons trouvé aucun article signé de son nom, quoique nous

¹ Ce bulletin bibliographique, toujours fort étendu, nous met au courant des livres les plus importants publiés ou réimprimés en 1795.

en ayons vu de Brissot, de Thomas Payne, de Lanthénas, de Mercier, tous collègues de Condorcet dans la rédaction de la *Chronique*.

Il faut donc supposer que cet ami de Brissot, de Payne et de Bonneville ne signait plus les écrits qu'il fournissait au journal des Amis, soit qu'il ne trouvât plus le moyen de développer ses théories, comme il avait pu le faire dans la *Chronique*, soit qu'il voulût éviter de fournir des prétextes de polémique pénible à ses ennemis politiques. Quoiqu'il soit évident que les articles publiés dans le *Bulletin* sous le titre de *Nouvel ordre social* lui appartiennent, personne n'oserait l'affirmer, aujourd'hui que Bonneville a emporté dans la tombe le secret de ses collaborateurs.

Nous sommes donc forcé de terminer ici l'article consacré au *journaliste* Condorcet, regrettant de ne pouvoir le faire plus complet.

Lors du procès du roi, Condorcet se prononça pour la peine la plus grave qui ne fût pas celle de la mort. Les montagnards lui firent un crime de ce vote; et il se trouva en butte aux attaques dirigées contre ceux que l'on désignait sous le titre d'*appelants*, quoiqu'il n'eût point parlé de l'appel au peuple... Persécuté bientôt avec ses amis, tant pour sa conduite que pour ses écrits, opposés aux opinions de la Montagne; quoique fortement prononcé en faveur de la République indivisible, Condorcet, que les proscripteurs des girondins n'osèrent placer sur leurs listes, n'en fut pas moins décrété d'arrestation et d'accusation, après le 2 juin, puis mis hors la loi. Découvert dans la retraite où il avait vécu quelque temps, cet homme célèbre, ce bon citoyen, ce républicain par principes, fut obligé de se donner la mort.

« Tout le bien que les girondins pouvaient faire, dit Paganel, Condorcet le fit avec eux; il fut innocent de tout le mal qu'ils causèrent, soit par ambition, soit par erreur. Il était consulté, sans doute, par les Gensonné, par les Guadet; mais c'était un simple hommage qu'on rendait à ses lumières, à sa réputation. Il désapprouva leur conduite envers Marat, mais ce ne fut qu'après. »

Condorcet, qui, comme Caton, ne prit jamais conseil que de sa vertu et n'obéit qu'à son devoir, mourut comme ce dernier des Romains.